

## Orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à certaines professions de santé

### Amélioration de l'organisation, de la pertinence et de la qualité des soins

#### Fiche de cadrage n°33

##### 1 Intitulé de l'orientation

#### 33. Amélioration de la pertinence des parcours prioritaires

##### 2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Le parcours de soins peut se définir comme l'ensemble des étapes relatives aux actions de soins réalisées autour d'un patient lors de sa maladie. Dans une pathologie chronique ces étapes se réalisent dans le temps, dans différents endroits, avec l'intervention de différents professionnels.

Dans le cadre de Ma Santé 2022, dix chantiers prioritaires ont été définis. Le chantier « inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations et des pratiques » est co-piloté par la Haute autorité en santé (HAS), la Caisse nationale d'assurance maladie et les représentants des usagers à travers France Assos Santé.

Dans le cadre de ce chantier, la HAS produit progressivement des outils pour structurer et évaluer les parcours, en particulier, ceux relatifs aux maladies chroniques présentant le plus d'enjeux en santé publique. En effet, celles-ci impliquent une prise en charge coordonnée entre la ville et l'hôpital et entre intervenants de ville, et il est important de recentrer les pratiques et d'aider le prescripteur dans une prise en charge graduée en lien avec le territoire et dans le respect des recommandations de bonne pratique.

L'orientation prioritaire vise à soutenir le déploiement effectif de ces parcours pour une meilleure coordination de la prise en charge du patient de la prévention au soin.

##### 3 Périmètre de l'orientation

#### Thématiques concernées par la présente orientation :

L'orientation prioritaire vise à améliorer la prise en charge des patients relevant d'un parcours chronique faisant l'objet de recommandations par la HAS.

L'action doit permettre de travailler le rôle, la place et les modalités d'intervention des différents professionnels au regard des recommandations pour garantir une prise en charge optimale en évitant toute rupture dans le parcours et en s'assurant que les étapes clés sont respectées.

A ce titre, l'action veillera à :

- À l'appropriation des recommandations ;
- À leur application en pratique ;
- Au développement de la coordination et des interactions entre les acteurs du parcours.

### Attendus pédagogiques :

#### L'action devra :

- concerner les professionnels d'une même équipe ou d'un même territoire appelés à travailler ensemble (pré-requis à indiquer dans l'action),
- porter sur un des quatre parcours suivants de la HAS :
  - Bronchopneumopathie obstructive chronique,
  - Maladie rénale chronique,
  - Syndrome coronarien chronique,
  - Obésité.
- être une action d'EPP ou inclure une phase d'EPP,
- S'appuyer sur les outils proposés par la HAS destinés à faciliter la mise en œuvre et l'organisation des parcours de santé et à destination de tous les professionnels de santé qui souhaitent s'organiser pour améliorer leur pratique et aux institutions qui ont la charge d'accompagner ces professionnels et la responsabilité d'organiser les parcours : [https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_1647022/fr/mettre-en-oeuvre-les-parcours](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1647022/fr/mettre-en-oeuvre-les-parcours).

#### Sont exclues :

- les actions portant sur un autre parcours ou visant les professionnels de santé non cités dans le cadre de ces parcours ;
- les actions monoprofessionnelles ;
- les actions de formation continue ;
- les actions en e-learning ;
- les actions de type gestion des risques, dans la mesure où elles ne répondraient pas aux attendus pédagogiques et au périmètre mentionnés.

#### Publics visés parcours BPCO :

- Diététicien
- Infirmier
  - Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
  - Infirmier Diplômé en pratiques Avancées (IPA)

- Masseur-kinésithérapeute
- Médecin :
  - Médecine générale
  - Médecine physique et de réadaptation
  - Pneumologie
- Pharmacien
  - Pharmacien hospitalier
  - Pharmacien titulaire d'officine

**Publics visés parcours MRC :**

- Biologie médicale
- Diététicien
- Infirmier :
  - Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
  - Infirmier en pratique avancée (IPA)
- Masseur-kinésithérapeute
- Médecin :
  - Endocrinologie - diabétologie - nutrition
  - Gériatrie / Gérontologie
  - Médecine cardiovasculaire
  - Médecine générale
  - Médecine physique et de réadaptation
  - Médecine vasculaire
  - Néphrologie
- Pharmacien
  - Pharmacien adjoint d'officine
  - Pharmacien distributeurs et dispensateurs de gaz
  - Pharmacien hospitalier
  - Pharmacien titulaire d'officine

**Publics visés parcours Syndrome coronarien chronique :**

- Diététicien
- Infirmier :
  - Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
  - Infirmier en pratique avancée (IPA)
- Masseur-kinésithérapeute
- Médecin :
  - Endocrinologie - diabétologie - nutrition
  - Médecine cardiovasculaire
  - Médecine générale
  - Médecine nucléaire
  - Médecine physique et de réadaptation
  - Médecine et santé au travail
- Pharmacien :
  - Pharmacien hospitalier
  - Pharmacien titulaire d'officine

**Publics visés parcours obésité :**

- Diététicien
- Infirmier :
  - Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)
  - Infirmier en pratique avancée (IPA)
  - Infirmier Diplômé d'Etat (IDE), dont scolaire
  - Infirmier anesthésistes IADE)
- Masseur-kinésithérapeute
- Médecin :
  - Chirurgie viscérale et digestive
  - Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
  - Endocrinologie - diabétologie - nutrition
  - Gynécologie médicale
  - Gynécologie obstétrique
  - Médecine cardiovasculaire

- Médecine et santé au travail
- Médecine générale
- Médecine physique et de réadaptation
- Médecine vasculaire
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Psychiatrie
- Rhumatologie
- Pharmacien :
  - Pharmacien hospitalier
  - Pharmacien titulaire d'officine
- Sage-Femme

**Modes d'exercice (commun à tous les parcours) : tous**